

LA VIGIE

Élémentaires - CP au CM2

Enfants nés en 2007-2008-2009-2010-2011-2012

LIEU

L'accueil de loisirs LA VIGIE est une propriété communale, située dans le village de La Capte, au bord de la mer, avenue du Levant.

EFFECTIF

60 enfants

INSCRIPTION ET HORAIRES

Inscription à la semaine, déjeuner et goûter compris.
L'accueil de loisirs fonctionne de 8H00 à 18H00.

ACCUEIL

Les enfants sont pris en charge :

- sur l'accueil de Loisirs LA VIGIE : 8H00 - 9H00 / 17H00 - 18H00
- sur l'un des points accueils suivants :
 - ILES D'OR : 8H00 - 8H30 / 17H30 - 18H00
 - GUYNEMER Élémentaire : 8H00 - 8H30 / 17H15 - 18H00

ENCADREMENT

1 directeur, 1 animateur pour 12 enfants. L'équipe d'animation est composée de personnels permanents, diplômés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

L'accueil de loisirs axera ses projets sur des jeux sportifs, des activités autour de la mer et des activités manuelles, des activités aquatiques (kayak, paddle, sandball, beach volley, slackline ...)

INFORMATIONS

Pour les enfants de 6 ans et plus : Photocopie d'un test anti panique à fournir aux agents du Guichet Famille pour les activités nautiques ou aquatiques spécifiques. Les activités kayak et paddle sont accessibles selon des conditions : volonté de l'équipe pédagogique suivant leur projet, météo du jour, taille et condition physique de l'enfant, test anti panique fourni.

Durant l'accueil de loisirs l'enfant doit être muni d'affaires marquées à son nom, avoir une tenue adaptée à ses activités, une tenue de rechange ainsi qu'une paire de basket.

SANTÉ

Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les familles devront fournir le premier jour sur l'accueil de loisirs une trousse avec le traitement de l'enfant, en ayant pris soin de vérifier la date de validité des médicaments.

TARIFS

Élémentaires :

1,10% du quotient familial par enfant et par jour (avec un minimum de 3€ par enfant et par jour pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

LE PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial. Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations faites, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

TOUTE RÉSERVATION NON ANNULÉE SERA FACTURÉE

Extrait du Règlement Intérieur Général.

L'inscription pourra être effectuée et modifiée jusqu'à **J-6** auprès du Guichet Famille.

L'inscription pourra être résiliée auprès du Guichet Famille selon les conditions suivantes :

- **1 mois avant** (date à date) avec remboursement intégral
- **entre 1 mois et J-14** avec 1 jour de carence par semaine annulée
- **J-13 à J** avec aucun remboursement

Un ou plusieurs séjours retenus peuvent être annulés par mail par le kiosque ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (la date du mail ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence)

Guichet Famille

Mairie d'Hyères

12, av Joseph Clotis

04.94.00.79.68 - 04.94.00.79.27

Du lundi au vendredi

Hors vacances scolaires : 8h30-17h

Vacances scolaires : 8h30-12h et 13h30-17h

Plateforme télé-service : guichetfamille.hyeres.fr

Mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com